

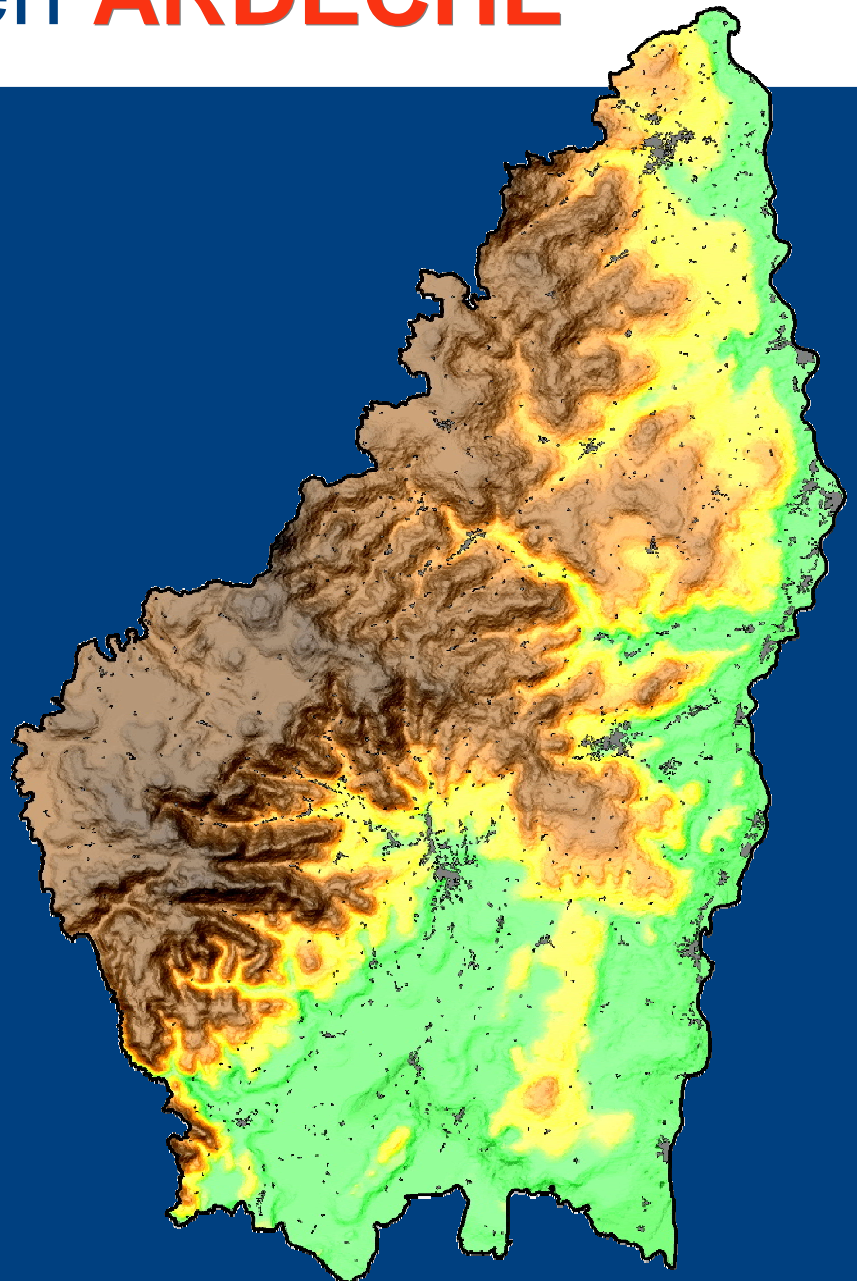
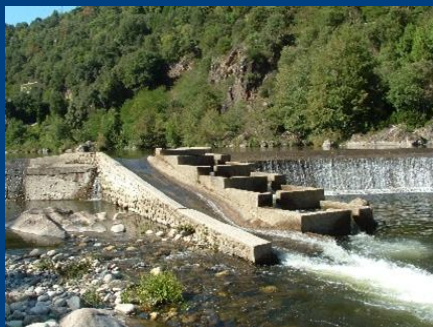


PRÉFET  
DE L'ARDÈCHE

2011



# Rapport annuel des services de l'Etat en **ARDECHE**





## Le mot du Préfet

---

Chaque année il appartient au représentant de l'Etat dans le département de communiquer aux élus un bilan de l'activité des services placés sous son autorité au cours de l'année précédente.

J'ai souhaité que cette communication puisse intervenir aussi tôt que possible après la fin de l'exercice afin d'offrir au lecteur les informations les plus récentes sur l'action de l'Etat dans le département de l'Ardèche et les résultats obtenus.

Le rapport qui vous est présenté s'articule autour des trois grandes missions de l'Etat que sont la sécurité sous ses multiples formes, le développement harmonieux et maîtrisé du territoire, la cohésion sociale. Volontairement concis, il n'a pas prétention d'exhaustivité mais de montrer de façon claire comment les grandes politiques publiques sont mises en œuvre dans notre département et d'illustrer concrètement le soutien continu et appuyé de l'Etat à l'Ardèche, à ses forces vives et à ses habitants.

Il est la traduction de l'engagement au quotidien des agents de l'Etat au service de leurs concitoyens et des idéaux de la République. Qu'il me soit ici permis de saluer leur sens du service public et de les remercier du travail accompli au sein d'une organisation locale de l'Etat regroupée et cohérente.

Bonne lecture à tous.

Dominique LACROIX  
Préfet de l'Ardèche



# SOMMAIRE

---

<b>1/ ASSURER LA SECURITE ET PROTEGER LES POPULATIONS</b>	<b>4</b>
1.1 La maîtrise et la prévention de la délinquance	4
1.2 La lutte contre l'insécurité routière	6
1.3 La prévention et la gestion des crises	7
1.4 La sécurité du consommateur	12
<b>2/ ENCOURAGER L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE</b>	<b>14</b>
2.1 La promotion d'une stratégie de développement durable	14
2.2 Le soutien aux grands projets	17
2.3 L'accompagnement des acteurs et le soutien des territoires	18
2.4 L'anticipation des mutations économiques et le soutien aux entreprises	20
2.5 La valorisation du patrimoine naturel	21
<b>3/ DEFENDRE LA COHESION SOCIALE, L'EMPLOI ET L'EGALITE DES CHANCES</b>	<b>22</b>
3.1 La promotion de l'emploi et de l'insertion professionnelle	22
3.2 L'aide pour l'accès au logement	26
3.3 L'amélioration des conditions de vie des personnes vivant dans les quartiers prioritaires	27
3.4 La promotion de l'égalité des chances et de la réussite professionnelle	29



### La maîtrise et la prévention de la délinquance

La sécurité de nos concitoyens repose sur la mise en œuvre combinée de trois fondamentaux : **prévention, répression, sanction**.

En Ardèche, grâce à l'excellente entente entre les différents partenaires (justice, collectivités locales, associations) notamment au travers d'instances comme l'état major de sécurité ou les conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance, ces trois axes d'actions ont été poursuivis tout au long de l'année de manière complémentaire.

Le bilan établi en matière de sécurité publique conforte l'orientation donnée à la lutte contre la délinquance en 2011 et justifie que les efforts soient poursuivis.

#### Le bilan

Le département de l'Ardèche, par sa situation géographique sur l'axe rhodanien, favorise la délinquance d'appropriation (vols, cambriolages).

Ces caractéristiques expliquent la persistance des cambriolages constatés, en particulier, dans les résidences principales.

De la même manière, le département n'est pas épargné par les différents trafics, notamment de stupéfiants.



LES DONNEES ESSENTIELLES DE LA DELINQUANCE				
Indicateurs permanents — nombre de faits	2010	2011	Différence	%
Atteintes volontaires à l'intégrité physique	1157	1226	+ 69	+ 5,96 %
Atteintes aux biens	6618	6285	- 333	- 5,03 %
Escroquerie et infractions économiques et financières	1366	1279	- 87	- 6,37 %
<b>TOTAL</b>	<b>9141</b>	<b>8790</b>	<b>- 351</b>	<b>- 3,84 %</b>

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique comptabilisent les violences faites aux personnes (violences physiques crapuleuses et non crapuleuses, violences sexuelles, menaces de violence).

« Les violences crapuleuses sont en baisse de 19,05 % tandis que les violences non crapuleuses ont augmenté de 9,94 % »

Parmi l'ensemble des atteintes aux biens (cambriolages, vols liés à l'automobile et aux deux-roues, destructions et dégradations, autres vols simples au préjudice des particuliers), on constate :

« +17,21 % de cambriolages dans les résidences principales et -10,17 % dans les résidences secondaires »  
« -8,82 % de vols constatés dans les locaux industriels et commerciaux »

## L'activité des services de sécurité publique

### La prévention

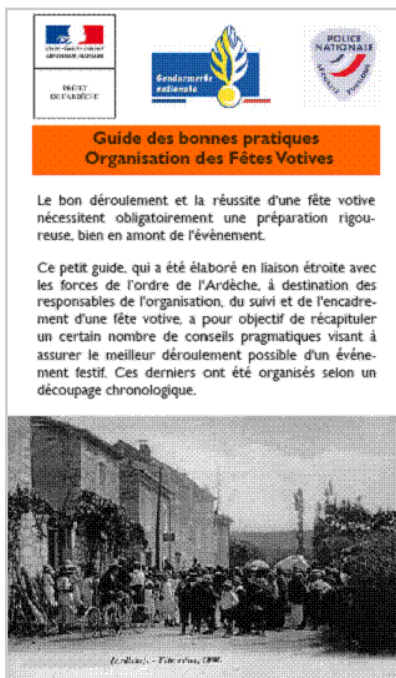
S'agissant des cambriolages, la sensibilisation de tous les citoyens à davantage de vigilance est fondamentale. Pour cela, une importante campagne de prévention a été menée durant l'année :

- ✓ plaquette commerçants, chefs d'entreprise,
- ✓ plaquette personnes âgées,
- ✓ avis touristes en anglais et en hollandais,
- ✓ les opérations tranquillité vacances.



D'autres domaines ont fait l'objet d'une attention particulière en matière de prévention de la délinquance :

- ✓ l'organisation de fêtes votives,



- ✓ la lutte contre la récidive,
- ✓ les violences intrafamiliales,

✓ le soutien aux dispositifs territoriaux de prévention de la délinquance mis en place par les élus : contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), notamment grâce au fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).

### La répression : développer un travail coordonné

✓ Opérations conjointes Ardèche Drôme régulièrement mises en place au niveau des nombreux ponts de communication entre les deux départements.

✓ Cellule spécialisée police-gendarmerie anti-cambriolage mise en place en octobre 2009. Elle se réunit mensuellement et a pour objectif le partage d'informations opérationnelles (sur les modes opératoires, les véhicules utilisés, la nature des butins, ...). Elle permet la mise en place de dispositifs de contrôles communs et réguliers. En 2011, 900 messages de police judiciaire ont été échangés entre les deux services et une équipe de malfaiteurs a été interpellée.

✓ Actions d'envergure regroupant les services des douanes, de la police nationale, de la gendarmerie nationale et de la répression des fraudes.

### Les résultats obtenus

La révélation d'infractions est un indicateur de l'efficacité des services. Le nombre d'infractions révélées par l'action des services a progressé de **11,46 %** en 2011.

*« 1148 infractions révélées par l'action des services »*

Le taux d'élucidation et le nombre de personnes placées en garde à vue témoignent également de l'efficacité des services. Ainsi, le taux d'élucidation a encore progressé en 2011 pour atteindre **31,84 %** (27,86 % en 2010).

*« Baisse globale de la délinquance de 3,84 % et taux d'élucidation en progrès de 3,98 % »*

Enfin, les personnes mises en cause, donc interpellées, ont augmenté de **6,39 %**, représentant plus de 4130 individus.

## La lutte contre l'insécurité routière

La politique locale de lutte contre l'insécurité routière se développe autour de trois axes ciblés :

- ✓ les contrôles éventuellement assortis de sanctions. Ces contrôles s'opèrent notamment à partir de radars automatiques fixes dont le 17<sup>ème</sup> exemplaire a été installé en 2011.
- ✓ la prévention et l'éducation tout au long de la vie : une campagne d'annonces mensuelles rappelant les règles essentielles en matière de sécurité routière, des opérations « trajectoire » organisées par la gendarmerie nationale, des journées « alternatives aux PV » avec des ateliers de sensibilisation et distribution d'alcootests dans les lieux festifs et les discothèques.
- ✓ la sensibilisation à l'aménagement des voiries : une journée « Motard d'un jour » à destination des élus, des aménageurs et des techniciens.



Contrôle routier coordonné Police/Gendarmerie

**Le plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR)** fait l'objet en Ardèche d'un véritable partenariat entre les services de l'État, ceux du Conseil général, et l'ensemble des professionnels et associations.

Il vise à élargir la mobilisation pour démultiplier la prévention dans toutes les strates de la société et en direction de tous les âges de la population.



### 5 radars pédagogiques en Ardèche

Dans le cadre de la lutte contre l'insécurité routière, le Gouvernement a décidé en 2011 de procéder au déploiement de radars pédagogiques en amont de tous les radars fixes de contrôle automatisé de vitesse et dans d'autres zones dangereuses (une dizaine en Ardèche).

Ces radars pédagogiques viennent compléter les équipements existants en sensibilisant tous les usagers au respect des limitations de vitesse.

12 radars pédagogiques seront installés en 2012.



Malgré ce partenariat exemplaire et les nombreuses actions menées en 2011, le bilan de la sécurité routière est contrasté : 197 blessés soit une baisse de 12 %, mais augmentation de la gravité des accidents : 177 accidents corporels soit + 5,99 % et **35 tués soit + 40 %**.

ACCIDENTOLOGIE ARDECHE / FRANCE					
Indicateurs ciblés — nombre de faits	Ardèche		Évolution (en nombre)	Ardèche %	France %
	2010	2011			
Accidents corporels	167	177	+ 10	+ 5,99 %	- 3,10 %
Tués	25	35	+ 10	+ 40,00 %	- 0,60 %
Blessés	223	197	- 26	- 11,66 %	- 4,20 %

*« L'alcool et la vitesse restent les causes essentielles des accidents mortels, en particulier chez les jeunes »*

Un phénomène très peu observé les années précédentes fait apparaître des victimes éjectées de leur véhicule suite au non port de la ceinture.

*« Lutte contre l'insécurité routière : priorité d'action en 2012 »*

# La prévention et la gestion des crises

Le relief marqué d'une majorité du territoire départemental, son réseau hydrographique associé à l'intensité des pluies cévenoles, l'importance de la couverture forestière couplée à un développement de l'urbanisation parfois diffus expliquent les principaux risques rencontrés sur ce territoire : inondations, ruissellements, mouvements de terrains et incendies de forêts.



Centre opérationnel départemental (COD)

## La prévention et l'information des risques

Sur 141 PPR naturels (principalement inondations et mouvements de terrain), 117 sont déjà approuvés, 24 sont prescrits et en cours d'étude.

En 2011 :

*« 3 PPR inondation ont été approuvés, et 16 sont en cours d'élaboration »*

*« 1 PPR minier à Largentière a également été approuvé »*

Il est le premier PPR Minier signé en Rhône-Alpes et concerne 4 communes : Largentière, Chassiers, Montréal, et Vinezac.



PPR : Plan de Prévention des Risques  
PPI : Plan Particulier d'Intervention

L'information sur ces risques, sous le pilotage de la préfecture, est réalisée prioritairement par le biais du **Dossier départemental des risques majeurs (DDRM)**,

qui s'inscrit dans le cadre du droit des citoyens à l'information sur les risques majeurs.

L'actualisation du DDRM a été entamée en 2011 pour aboutir en 2012.

En complément, les communes précisent ces risques, leurs conséquences et les conseils de comportement dans le Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM).

Ce document est couplé au Plan communal de sauvegarde (PCS), obligatoire pour **153 communes ardéchoises**, qui prévoit les moyens et modalités de gestion de crise par le maire (en lien avec les dispositions ORSEC préfectorales).

Le conseil et l'accompagnement, par l'Etat, des communes pour l'élaboration de ce document continuent de porter leurs fruits :

*« 19 PCS approuvés et 63 en cours d'élaboration »*

**Les projets de gestion intégrée des risques d'inondation portés par les collectivités.**

Le SAGE du bassin versant de l'Ardèche, en cours de rédaction, identifie la problématique inondation comme l'un des enjeux majeurs du territoire.

Un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), porté par le syndicat Ardèche Claire avec l'aide de la DDT, a été labellisé à l'automne 2011.

Ce programme d'études ambitieux prévoit l'élaboration concertée avec les acteurs locaux d'un schéma d'aménagement du bassin versant de l'Ardèche.

Ce dernier portera sur tous les types d'inondations (crues rapides, ruissellement) et aura pour objectifs principaux :

- ✓ de définir des mesures de réductions de l'aléa, en privilégiant le ralentissement des écoulements,
- ✓ de proposer des actions de réduction de la vulnérabilité avec une attention particulière à la problématique des campings en zone inondable,
- ✓ d'identifier les secteurs où des dispositifs d'alerte locaux sont à créer,
- ✓ d'améliorer l'alerte et la gestion de crise.



Une démarche similaire a été engagée par le syndicat des Trois Rivières sur les bassins de la Cance et de la Deûme avec pour ambition une labellisation en 2012.

## La planification et les exercices de sécurité civile

Plusieurs dispositifs ORSEC ont été révisés, dont le nouveau **Plan intempéries Ardèche** et les dispositions ayant trait aux conséquences sanitaires des risques naturels (pollution atmosphérique, canicule, grand froid).

D'autres travaux sont déjà engagés, comme l'élaboration d'un nouveau plan de distribution d'iode ou la mise à jour post-exercice du Plan particulier d'intervention (PPI) du CNPE de Cruas-Meysse.

FOCUS

### L'exercice national de crise nucléaire du CNPE de Cruas-Meysse.

Cet exercice d'ampleur a été marqué par :

- ✓ des actions de protection des populations jouées en réel (évacuation du collège de Cruas, confinement d'établissements scolaires, bouclage routier),
- ✓ un travail novateur sur la gestion des conséquences post-accidentelles,
- ✓ et une forte pression médiatique simulée.

Près de **70 personnes** ont participé aux cellules de crise mises en place par la préfecture (Centre opérationnel départemental à Privas, Poste de commandement opérationnel à Viviers), sans compter les nombreux acteurs opérationnels de terrain (pompiers, forces de l'ordre, gestionnaires routiers, mairies, équipes de mesures de radioactivité).

Cet exercice a permis la coordination des différents acteurs de crise : exploitant, maires et



préfets (Ardèche et Drôme), niveau national (Cellule interministérielle de crise, ASN, EDF).

Le nouvel outil « CRITER » a été testé permettant de centraliser les mesures de radioactivité dans l'environnement et le système de cartographie héliportée « Hélinuc ».

Un retour d'expérience local a été réalisé, avant une synthèse nationale début 2012.

Ces éléments, qui seront présentés à la Commission locale d'information (CLI) du site nucléaire, permettront d'ajuster et de conforter le dispositif de gestion de crise.



## La protection contre les nuisances sonores

Le développement des infrastructures de transports terrestres, aussi bien routières que ferroviaires, engendre des nuisances sonores de plus en plus difficilement supportées par les populations riveraines.

La politique conduite en France depuis plusieurs années pour limiter ces effets s'articule autour de trois axes :

- ✓ la prise en compte, en amont, des nuisances sonores lors de la construction ou de la modification d'une voie,
- ✓ le classement des voies bruyantes et la définition de secteurs où l'isolation des locaux doit être renforcée,
- ✓ le rattrapage des situations critiques ou « points noirs ».

Afin de mettre en œuvre cette politique ambitieuse, l'État a mobilisé des moyens considérables, notamment depuis le nouvel élan donné par le Grenelle de l'Environnement : plus de **240 millions d'euros** sont investis chaque année par l'État et les collectivités locales. Ce chiffre est en augmentation de **20 %** par rapport à la situation précédente le Grenelle.

### Le rattrapage des points noirs du bruit (PNB)



#### RN102

Le traitement des PNB sur la RN 102 qui a débuté en 2009 sur les communes de Lavilledieu et St-Didier-sous-Aubenas, est aujourd'hui terminé.

Les opérations se poursuivent sur le reste de l'itinéraire avec comme objectif le traitement de l'ensemble des PNB identifiés sur la RN 102 fin 2012. Le nombre total de logements concernés est estimé à **500** pour un montant de travaux d'environ **3 M€** financés à 80 % par l'Etat.

*«136 conventions ont été signées avec des particuliers pour un montant de 780 000 € de subvention attribués par l'Etat »*

#### Voie ferrée en rive droite du Rhône

Sur cette opération, des modalités de financement exceptionnelles ont été mises en place pour les travaux d'isolation de façades des logements exposés avec une prise en charge à 100% des travaux grâce à un accord cadre entre RFF et l'ADEME.



Une opération de résorption des PNB par isolation de façade a été lancée en 2010 sur les 3 communes les plus impactées (**Bourg Saint Andéol, Serrières et La Voulte sur Rhône**). Sur ces trois communes, 347 diagnostics de logements ont été réalisés.

*« 60 conventions ont été signées avec une prise en charge à 100 % des travaux »*

Les premiers travaux débuteront au printemps 2012.

## La gestion des crises

### Alertes météo et crues

La principale gestion d'évènement a concerné l'alerte météo et les crues (de niveau « orange »), du 3 au 6 novembre.

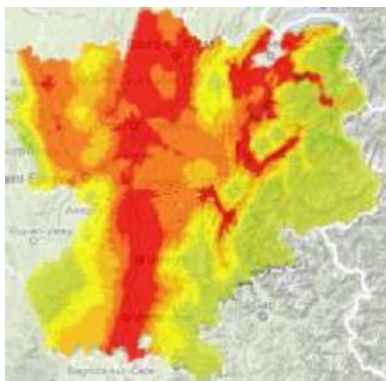
### Pollution atmosphérique

Pour sa 1<sup>ère</sup> année de mise en œuvre, le nouveau dispositif inter-préfectoral relatif aux épisodes de pollution atmosphérique a été activé 9 fois sur au moins une des 2 zones ardéchoises.

Ce dispositif se traduit notamment par des recommandations sanitaires, des mesures de limitation de vitesse et de suspension des écobuages.

Les services de l'Etat contribuent à la réduction ciblée des substances dangereuses rejetées dans l'air ou dans l'eau.

*« 35 établissements industriels ardéchois sont concernés »*

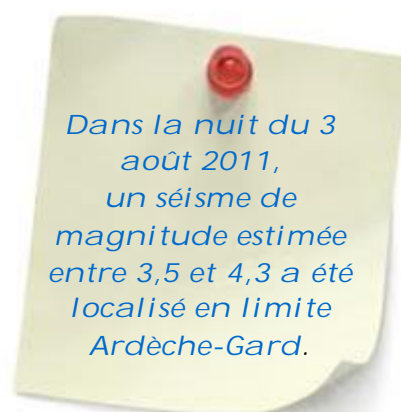


Bonne Moyenne Mauvaise

Carte de prévision « pollution atmosphérique »

### Sismologie

Fait plus rare dans le département, un **séisme** dit « de Largentière », dont l'épicentre a été localisé en limite Ardèche-Gard (à proximité de Barjac), s'est produit dans la nuit du 3 août. Sa magnitude est estimée entre 3,5 et 4,3, selon les sources. Pour cet évènement, 5 communes ont demandé la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.



### Procédure de catastrophe naturelle

En 2011, tous évènements confondus (inondations, sécheresse, séisme), sur 26 demandes, 9 ont été acceptées, 2 communes se sont vues opposer un refus, 15 demandes sont en attente d'une prochaine décision interministérielle.

*« 9 communes ont obtenu la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle »*

## L'activité opérationnelle des services de secours

Au titre de l'activité de sécurité civile, l'année 2011 se situe dans la moyenne des 5 dernières années en Ardèche avec une sensible diminution du nombre total d'interventions réalisées par les sapeurs-pompiers du Corps départemental. Le secours à personne représente toujours la famille de risques au titre de laquelle les services d'incendie et de secours sont les plus sollicités (76 %) et ce loin devant les incendies (9 %), les opérations diverses (9 %) et le secours routiers (6 %).

INCENDIE						
	2007	2008	2009	2010	2011	Moyenne
Préventif Feux de Forêts	280	140	450	261	233	273
Feux de végétations	547	467	802	562	702	616
Feux urbains	1 069	1 137	1 166	1 235	1 230	1 167
<b>TOTAL</b>	<b>1 896</b>	<b>1 744</b>	<b>2 418</b>	<b>2 058</b>	<b>2 165</b>	<b>2 056</b>
OPERATIONS DIVERSES						
	2007	2008	2009	2010	2011	Moyenne
Fausses alertes ou SSI	734	734	383	351	294	499
Manœuvres / BI-PI / Service sécurité	1 634	1 708	710	439	587	1 016
Autres opérations diverses	1 574	2 799	2 244	2 011	1 267	1 979
<b>TOTAL</b>	<b>3 942</b>	<b>5 241</b>	<b>3 337</b>	<b>2 801</b>	<b>2 148</b>	<b>3 494</b>
SECOURS						
	2007	2008	2009	2010	2011	Moyenne
Secours routiers	1 426	1 308	1 389	1 318	1 429	1 374
Secours à personnes	13 161	14 829	16 439	17 472	17 721	15 924
Dont carences %	273 2,07 %	454 3,08 %	509 3,10 %	565 3,23 %	717 4,10 %	506 3,11%
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>20 425</b>	<b>23 122</b>	<b>23 583</b>	<b>23 649</b>	<b>23 463</b>	<b>22 848</b>
Evolution		13,20%	1,99 %	0,28 %	-0,79 %	

L'activité liée aux feux de forêts dans le département est restée relativement modeste cette année notamment à l'occasion de la période estivale (juillet et août) où seulement 21 hectares ont été parcourus par les incendies.



## La protection contre l'incendie

Les moyens financiers de l'Etat et des fonds européens ont été mobilisés cette année pour plus de 500.000 € en complément de l'intervention des collectivités locales afin de créer ou entretenir les pistes et ouvrages de défense contre l'incendie et de mettre en place le dispositif de surveillance estivale.

Par ailleurs, 359 avis ont été rendus par les services de l'Etat concernant la prévention des incendies de forêt lors de l'instruction d'autorisations d'urbanisme (permis de construire, ...) ou lors de l'élaboration de documents d'urbanisme (PLU, cartes communales,...).



Citerne de 60m3

# La sécurité du consommateur

## La sécurité sanitaire et alimentaire

### Les exportations et échanges d'animaux vivants

Les échanges avec l'union européenne ont été tracés pour 50 lots d'animaux (dont 49 équidés en provenance d'Espagne).

Les vétérinaires apportent les certifications sanitaires indispensables aux éleveurs qui exportent des animaux : 3 lots de volailles pour l'Italie et 13 pour l'Allemagne soit un total de 92.856 poulets.



### La santé animale

L'Ardèche n'a connu aucune crise sanitaire animale en 2011. Toutefois, la situation du cheptel ardéchois mérite une surveillance épidémiologique attentive.

Sur les **143 contrôles de protection des animaux** contre les mauvais traitements, **30% présentait des non-conformités** et 3 PV d'infraction ont été dressés.

*« 661 visites sanitaires ont été réalisées en élevage »*

La surveillance de la **brucellose bovine** est maintenue avec une campagne de prophylaxie organisée en coopération avec le groupement de défense sanitaire (GDS) ayant abouti à 24 déclarations d'avortement chez les ruminants.



*« Les dépistages ont permis de circonscrire et d'éliminer rapidement 6 foyers de salmonellose »*

Sur les **146 contrôles d'identification** réalisés sur les élevages de ruminants, **50% présentait des anomalies réglementaires**.

*« 90 ovins et 12 bovins ont été exclus de la chaîne alimentaire faute de traçabilité »*



## L'eau potable

La délégation de l'Agence Régionale de Santé a continué de travailler avec les collectivités afin d'instruire les dossiers pour les autoriser à distribuer l'eau publique à partir de captages protégés.

*« 16 arrêtés de déclarations d'utilité publique ont été pris en 2011 »*

13 dossiers supplémentaires ont été achevés en décembre et feront l'objet d'arrêtés qui seront pris début 2012.

Cette protection réglementaire des captages fait partie des actions de développement durable puisqu'elle permet de fixer toutes les mesures permettant aux collectivités de garantir dans le temps la pérennité de l'approvisionnement en eau potable de leurs administrés.



## La sécurité non alimentaire

### La protection économique

Le service consommation de la DDCSPP de l'Ardèche a participé à **22 enquêtes nationales** ou régionales en matière de protection économique du consommateur dont celles concernant :

- ✓ les annonces tarifaires des numéros surtaxés,
- ✓ les informations tarifaires des services bancaires,
- ✓ l'indépendance des diagnostiqueurs immobiliers,
- ✓ Les informations sur les prix dans les établissements d'enseignements privés,
- ✓ le prix des carburants sur le site gouvernemental.

*« 189 plaintes ont été enregistrées dont 92 portaient sur des faits relevant de tribunaux civils et 97 ont fait l'objet d'une enquête »*

### Les produits non alimentaires

Le service consommation de la DDCSPP de l'Ardèche a participé à **11 enquêtes nationales** en matière de sécurité des produits non alimentaires et des services portant sur différents secteurs dont :

- ✓ aires de jeux,
- ✓ cosmétiques bio,
- ✓ jouets,
- ✓ bijoux en ambre pour bébé (analysés dangereux et retirés du marché),
- ✓ casques de vélos,
- ✓ cabines UV.

*« 6 des 39 prélèvements n'étaient pas conformes et 3 ont été déclarés dangereux »*



## Encourager l'aménagement et le développement durable du territoire

# La promotion d'une stratégie de développement durable

## La gouvernance dans le domaine de l'eau

### Contribuer à une gestion équilibrée des usages de l'eau

La DDT a suivi et encadré au plus près la stratégie concertée de gestion des épisodes de pénurie d'eau. En 2011, la sécheresse a été précoce (premières restrictions dès le 6 mai) et s'est prolongée jusqu'à mi-octobre.

Afin d'anticiper les problèmes de pénurie, les services de l'Etat participent aux travaux et réflexions dans les bassins versants connaissant un déséquilibre quantitatif et accompagnent les actions menées par les différents syndicats : contrats de rivière, SAGE Ardèche, études spécifiques...



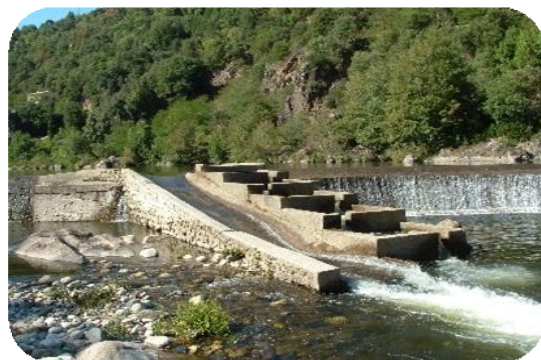
*Retenue collinaire à Arlebosc*

La DDT se mobilise pour suivre les projets agricoles d'ouvrages de substitution au pompage d'irrigation (projets de retenues collinaires), tant au plan réglementaire que financier.

### Rétablir la continuité écologique des cours d'eau

*« 41 ouvrages à aménager sont identifiés, 10 ont bénéficié de travaux »*

La réglementation prévoit pour 2014 un relèvement du débit réservé des cours d'eau



*Glissière à canoë et passe à poissons*

(quantité minimale d'eau devant être laissée en écoulement par les utilisateurs).

En Ardèche, 36 micro-centrales hydroélectriques sont concernées ; 17 dossiers ont déjà été instruits et les arrêtés préfectoraux de prescriptions particulières correspondants ont été publiés.

### Préserver durablement l'eau et les milieux aquatiques

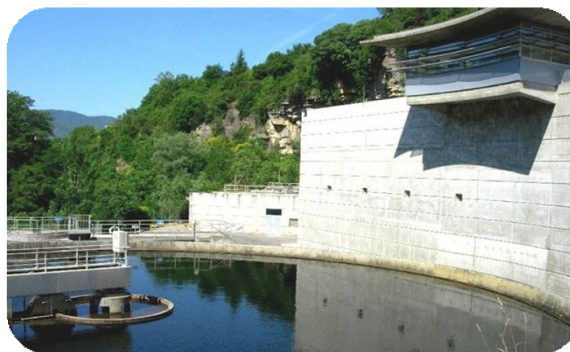
La DDT est chargée de faire appliquer les dispositions réglementaires dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques ; 43 autorisations ont été délivrées assorties de prescriptions complémentaires.

Les services ont instruit et validé 79 dossiers de déclaration, et diligenté 175 contrôles de police de l'eau dont 7 ont donné lieu à des procédures de mise en demeure de régulariser .

La conformité des stations d'épuration (STEP) des agglomérations et leur gestion des boues de stations ont aussi été une priorité 2011 : **8 STEP ont été régularisées.**

De même, les entreprises ayant une activité de vidange des dispositifs d'assainissement autonome sont entrées dans la démarche de l'agrément.

*« 12 vidangeurs ont été recensés et 6 sont agréés »*



Station d'épuration de Privas

## Mieux maîtriser la consommation de l'espace

La loi du 27 juillet 2010 relative à la modernisation de l'agriculture et de la pêche (LMAP) a affirmé la nécessité d'assurer la pérennité de l'agriculture, notamment en préservant le foncier agricole.

En effet, en France, la consommation des terres agricoles s'accélère et atteint aujourd'hui environ 93 000 hectares par an, soit l'équivalent d'un département tous les 5 ans.

Cette artificialisation mite aussi les espaces, et s'exerce préférentiellement sur les terrains de plaine les plus productifs. Cela représente une perte irréversible de sols, d'espaces et de paysages de qualité, au détriment de l'intérêt général

L'Ardèche n'échappe pas à ce phénomène avec environ :

*« 350 ha de terres agricoles disparaissant chaque année, dont la moitié au profit de l'urbanisation »*

Après la signature en 2010 d'une « **Charte de gestion durable des territoires** » par les principaux acteurs ardéchois concernés, la **Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA)** prévue par la LMAP a été installée en mai 2011 et constitue un outil majeur de la stratégie de lutte contre l'artificialisation des terres agricoles.

L'objectif à l'échelle nationale est de réduire de moitié, d'ici 2020, le rythme d'artificialisation des terres agricoles.

Présidée par le préfet et regroupant notamment des élus, des membres de la profession agricole et des associations de protection de l'environnement, cette commission est consultée sur les questions relatives à la diminution des surfaces agricoles et sur les moyens de contribuer à la limitation de la consommation de l'espace agricole.

Elle se réunit tous les mois pour donner un avis sur les projets de documents d'urbanisme :

✓ SCOT, PLU, cartes communales : **17 avis formulés en 2011**

✓ et certains permis de construire : **12 avis en 2011.**

## La réserve naturelle des gorges de l'Ardèche

### Révision du décret de création

La maîtrise du camping sauvage, dans le contexte d'une activité économique importante de location de canoës-kayaks, a nécessité de concentrer la fréquentation sur les deux aires de bivouac de Gaud et de Goumier.

Une fois le camping sauvage maîtrisé, le gestionnaire a travaillé à réduire la fréquentation des bivouacs, notamment en assurant en régie la réservation et la vente de tickets.

Après plusieurs années de travail et de négociations, l'Etat a souhaité stabiliser la fréquentation maximum.

*« 500 personnes par bivouac  
contre 250 autorisées par le décret du  
14 janvier 1980 »*



Rapidement, d'autres sujets sont venus compléter cet objectif initial :

- ✓ limitation du survol de la réserve,
- ✓ précision des limites de la réserve en rive droite (agrandissement sur le Pas du Mousse),
- ✓ intégration de la rivière Ardèche et du domaine public fluvial (non mentionnés dans le décret de 1980),
- ✓ toilettage de la réglementation,
- ✓ renforcement des possibilités de réglementation particulière par arrêtés préfectoraux,
- ✓ prise en compte de l'évolution de l'existant pour les campings, etc ...

### Institution d'un périmètre de protection

En parallèle de cette réflexion sur la réserve, la mise en place d'un périmètre de protection a été envisagée.

Elle doit être vue comme une partie intégrante du projet de révision, même si elle fait l'objet d'une procédure différente (arrêté préfectoral).



# Le soutien aux grands projets

## Le grand projet Chauvet

Ce projet emblématique dont le coût global est estimé à 59M€, constitue un dossier majeur pour le développement économique, touristique et culturel du département de l'Ardèche.

Composé de trois dimensions :

- ✓ construction de l'espace de restitution de la grotte Chauvet (ERGC),
- ✓ démarche UNESCO,
- ✓ et volet territorial.



Il est financièrement soutenu par l'Etat, la Région, le Département, à hauteur de 16M€ chacun, et par l'Europe à hauteur de 10M€.



Esquisse ERGC

En 2011, ce dossier a connu des avancées notables avec :

- ✓ la délivrance du permis de construire de l'ERGC,
- ✓ l'attribution de la délégation de service public pour la gestion du site à Kléber Rossillon,
- ✓ le dépôt du dossier de candidature à l'UNESCO devant le comité des biens français,
- ✓ la formalisation d'un certain nombre d'opérations retenues dans le cadre du programme territorial (plan de déplacement, réhabilitation du musée d'Ornac, du site d'Alba la Romaine, la labellisation du pays d'art et d'histoire ...).



Combe d'Arc

A fin 2011, l'Etat a d'ores et déjà participé à la réalisation de ce grand projet à hauteur de **4,9M€** dont 1,78M€ en 2011.

Quant à l'Europe, **4M€** ont déjà été consacrés à cette opération globale, dont 2 M€ en 2011.

## Les infrastructures routières

### LE TEIL

Dans le cadre de l'amélioration de la liaison entre Aubenas et l'autoroute A7 par la RN 102, le projet de déviation nord du Teil par la RN 102 a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 24 novembre 2011. Ce projet permettra d'améliorer la sécurité dans la traversée de l'agglomération du Teil.

*« 50M€ inscrits au programme de développement et de modernisation des itinéraires routiers (PDMI 2009-2014) »*

Une participation des collectivités locales est attendue à hauteur de 15M€.

### RN102

Par ailleurs sur la section de la RN 102 entre Aubenas et la limite départementale avec la Lozère, le PDMI a retenu une enveloppe de **6M€ (100 % Etat)** pour réaliser des aménagements.

Cette même section fait également l'objet d'un programme de travaux de gros entretien et d'aménagement de l'itinéraire, dans le cadre d'une enveloppe de **14M€ (100 % Etat)** au titre d'un PDMI « régénération ».

D'importants travaux de réfection de chaussées, d'ouvrages d'art et d'aménagement de virages dans la montée du col de la Chavade ont déjà été réalisés.

### Pont du Teil :

*9 M€ investis dans le cadre du plan de relance pour la réparation d'un câble porteur.*

# L'accompagnement des acteurs et le soutien des territoires

## L'excellence ardéchoise

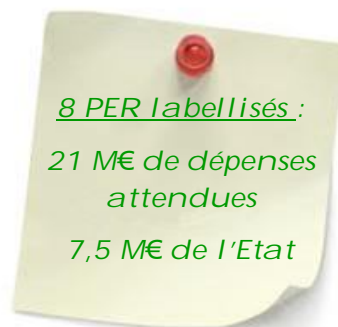
### Les pôles d'excellence rurale (PER)

La première génération des pôles d'excellence rurale a été une réussite pour l'Ardèche, avec un taux de réalisation de 96% représentant un investissement total de 16 M€.

Les 8 PER retenus au titre de la deuxième génération placent une nouvelle fois le département dans les tout premiers à avoir su s'approprier cette démarche d'Etat qui vise à renforcer l'attractivité des territoires ruraux et apporter des réponses concrètes aux attentes de leurs habitants. Ces dispositifs ont un effet levier tout à fait déterminant pour les territoires.



Maison de Saint Agrève, inaugurée en 2011 (PER 1ère génération)



8 PER labellisés :

21 M€ de dépenses attendues

7,5 M€ de l'Etat

*« Novateurs et structurants, porteurs d'emplois et de richesses »*

Ils fédèrent des acteurs publics et privés dans le cadre d'une démarche de développement durable.

## L'appui de l'Etat aux collectivités

L'ATESAT (Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire) permet aux communes et communautés de communes de bénéficier d'un appui technique de la DDT dans les domaines de l'aménagement, de l'habitat et de la voirie. Elle permet également de contribuer à la structuration intercommunale et offre des conseils sur l'aménagement durable de leur territoire et la gestion durable de leur patrimoine.

*« 298 communes et 10 communautés de communes bénéficient d'une convention ATESAT »*

De même, la DDT a assuré l'instruction des actes d'urbanisme pour 330 communes, dotées d'un document d'urbanisme, pour un total d'environ 4100 demandes de permis de construire, 5200 déclarations préalables et 3500 certificats d'urbanisme.

## Le soutien au développement des territoires

En 2011, parmi les aides apportées par l'Etat :

- ✓ **7,86 M€** distribués au titre de la **DETR** au bénéfice de **98 projets** et représentant 36 M€ de travaux,
- ✓ **0,525 M€** pour **45 collectivités** pour réparer les dégâts des **intempéries de septembre 2010**,
- ✓ **2,37 M€** engagés au titre du **FNADT** pour **24 dossiers**,
- ✓ **3,84 M€** consacrés par l'Etat aux différentes formes d'expression et de développement culturel : création artistique, patrimoine protégé, transmission des savoirs et démocratisation de la culture.

Plus de **7,1 M€** mobilisés pour les territoires au titre des **fonds structurels européens** dont FEDER 2,26 M€, FEADER 2,71 M€, FSE 2,16 M€, représentant près de 21 M€ d'opérations.

## Le soutien au monde agricole

### La PAC

*« plus de 37 millions d'euros versés aux 2.850 exploitations agricoles ardéchoises »*

Près de la moitié des soutiens structurels relève du second pilier de la PAC et en particulier des indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN) participant au maintien d'activités agricoles dans les secteurs défavorisés.

A ces soutiens annuels s'ajoutent également des aides relatives à l'installation et à la modernisation des exploitations à hauteur de 2,1 millions d'euros pour 2011.

Le département de l'Ardèche a été reconnu au titre des calamités agricoles par le ministre de l'agriculture le 15 décembre 2011 pour des pertes de récoltes de **50 % à 70 %** selon les secteurs géographiques. Une demande de reconnaissance est aussi en cours d'instruction concernant la production castanéicole.

### Les principaux chiffres des aides de la PAC versés en 2011 aux exploitations agricoles ardéchoises

NATURE DE L'AIDE	MONTANTS VERSES (€)	NOMBRE DE BENEFICIAIRES
<b>Aides directes (1er pilier)</b>		
Droits à paiement Uniques (DPU)	<b>13 200 000</b>	<b>2 250</b>
Aide aux ovins / aide aux caprins	<b>1 450 000</b>	<b>530</b>
Primes au Maintien des Troupeaux de Vaches Alaitantes (PMTVA)	<b>2 100 000</b>	<b>545</b>
Autres aides directes	<b>2 500 000</b>	<b>1 000</b>
<b>Aides au développement rural (2nd pilier)</b>		
Indemnités compensatrices de handicaps naturels (ICHN)	<b>11 800 000</b>	<b>1 670</b>
Mesures agroenvironnementales (MAE)	<b>3 950 000</b>	<b>1 100</b>
<b>TOTAL</b>	<b>35 000 000</b>	<b>7 095</b>

## Les aides relatives à l'installation et à la modernisation des exploitations

NATURE DE L'AIDE	MONTANTS VERSES (€)
Aides à l'installation (DJA, prêts bonifiés et autres aides d'accompagnement à l'installation)	1 240 000
Aides à la modernisation : modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE), performance énergétique (PPE et PVE), ...	860 000
<b>TOTAL</b>	<b>2 100 000</b>

## L'anticipation des mutations économiques et le soutien aux entreprises

Le maintien et le développement de la présence industrielle en Ardèche constitue un enjeu majeur, auquel les services de l'Etat ont répondu en 2011 à travers :

### ✓ **Le plan national d'action en faveur de l'industrie**

Lancé en mars 2010, sa déclinaison locale s'est poursuivie cette année. A noter par exemple, le lancement du programme de simplification et d'accompagnement territorial des PME, destiné à rapprocher davantage l'Administration des entreprises.

#### *« un correspondant-PME a été nommé en Ardèche »*

En poste à la DIRECCTE, avec pour mission d'être à l'écoute des chefs d'entreprises, d'apporter une réponse adaptée à leurs besoins et de faciliter, le cas échéant, la résolution des problèmes rencontrés avec l'Administration.

### ✓ **La conduite d'actions collectives**

Dans la continuité des Etats Généraux de l'Industrie, l'idée a été lancée d'animer des rencontres territoriales de l'industrie, dans chaque bassin d'emploi, la première du genre sur l'avenir industriel des Boutières s'étant réunie en décembre 2011.

L'objectif est d'associer l'ensemble des acteurs économiques sur chaque territoire, dans le cadre d'actions collectives comme la

structuration des filières industrielles, sur l'exemple de la filière automobile du Nord-Ardèche portée par le Système Productif Local « VILESTA » (Véhicules Industries et de Loisirs Equipementiers et Sous-Traitants Automobiles) ou encore de la filière luxe au Cheylard.

### ✓ **Le soutien aux entreprises en difficultés**

La Commission Départementale de Financement de l'Economie (CDFE), a permis tout au long de l'année de dresser un diagnostic précis de la situation économique départementale et d'organiser le soutien pouvant être apporté aux chefs d'entreprise et à leurs salariés.

Les situations les plus préoccupantes, signalées le cas échéant au « comité exécutif de l'économie régionale », ont ainsi pu bénéficier d'un appui adapté de la part de la Commission des Chefs des Services Financiers et des Représentants des Organismes de Sécurité Sociale et de l'Assurance Chômage (CCSF) accordant :

#### *« un échelonnement des dettes sociales et fiscales »*

ou du médiateur départemental du crédit pour :

#### *« faciliter l'accès au financement bancaire »*

# La valorisation du patrimoine naturel

## Un dispositif à maturité

### NATURA 2000

*« 23 sites du réseau Natura 2000, en Ardèche soit 49.500 ha »*

(8,9% du territoire départemental)



*Orchidée*

Le réseau est en cours de finalisation : les 2 derniers DOCOB (documents d'objectifs) ont été lancés en 2011 ; 2 nouvelles chartes ont été validées.

La DDT a accompagné les porteurs de projet dans la mise en œuvre du dispositif d'évaluation d'incidences mis en place en 2010.

Une méthode d'évaluation simplifiée a été mise à la disposition des organisateurs de manifestations sportives.



*Découverte nature*

### La MISEN : lieu d'échange collaboratif

La mission inter service de l'eau et de la nature créée fin 2010 a pris ses marques.

#### Ses objectifs sont :

- ✓ d'assurer la mise en œuvre d'une politique environnementale départementale concertée et unifiée
- ✓ de mettre en œuvre la directive cadre sur l'eau dans un cadre transversal et territorial
- ✓ de maintenir et renforcer les liens entre les acteurs de l'eau
- ✓ d'instaurer et mettre en œuvre un plan de contrôles coordonnés entre les services préfectoraux de l'Etat et ses établissements publics concernés que sont l'ONEMA et l'ONCFS.

### Dynamiser la gestion forestière

Sont financièrement accompagnés par l'Etat, les travaux de production forestière :

*« 13 dossiers pour un montant de 137.800 € d'aides accordées »*

L'action des services de l'Etat vise également à dynamiser la gestion des propriétés sous contrat Fonds Forestier National tout en protégeant la qualité environnementale des forêts :

*« 5.500 m3 de bois mis en vente »*

et à veiller à l'application des dispositions réglementaires concernant les dossiers d'autorisations de coupe et de défrichement (51 dossiers) dans le domaine forestier.



# La promotion de l'emploi et de l'insertion professionnelle

## La nouvelle dynamique territoriale



Un nouveau plan de mobilisation pour l'emploi a été mis en place.

Des objectifs ambitieux :

- ✓ Faciliter l'accès et le retour à l'emploi des jeunes et des chômeurs de longue durée, avec un objectif de baisse entre -5 et -10 % ;
- ✓ Améliorer la fluidité du marché du travail, avec pour objectif de ramener la durée de satisfaction des offres d'emploi en deçà de 30 jours ;
- ✓ Développer la sécurisation des parcours professionnels avec notamment l'objectif de faire progresser le nombre d'entrées en formation d'au moins 4 %.

Une mise en œuvre originale :

Celle-ci repose sur l'action des **Services Publics de l'Emploi Locaux (SPEL)**, dans chaque bassin d'emploi, au plus près des populations, des acteurs économiques et des territoires.

Animés par les sous-préfets d'arrondissements les SPEL réunissent chaque mois l'ensemble des acteurs de l'emploi et veillent dans le cadre de **plans d'actions territoriaux**, à rapprocher les besoins des entreprises et des demandeurs d'emploi, à apporter des solutions aux emplois non pourvus (métiers en tension), à développer l'alternance, ...

## L'aide au maintien et à la préservation de l'emploi

### Le recours au chômage partiel

*« 451.000 heures de chômage partiel demandées pour 3560 salariés mais seules 10 % consommées »*

Le manque de visibilité économique à court terme, souvent de moins de trois mois, a incité les entreprises à recourir au chômage partiel.

Malgré un volume d'heures demandé élevé, un certain nombre d'entreprises ont renoncé à leur utilisation ou ont consommé un quota d'heures moins important que prévu. Au total 40 à 45.000 heures auront été consommées.

### L'activité partielle de longue durée (APLD)

*« 100.000 heures autorisées pour 521 salariés et 7.800 heures consommées »*

## Les plans de sauvegarde de l'emploi (PSE)

Le nombre de Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) est en repli, passant de 7 en 2010 à 3 en 2011.

L'Etat a veillé à la qualité du PSE, ainsi qu'à la mise en place des dispositifs d'accompagnement des salariés licenciés :

- ✓ les aides à la mobilité,
- ✓ la valorisation des Acquis de l'Expérience (VAE),
- ✓ le Droit Individuel à la Formation (DIF),
- ✓ la garantie de protection sociale complémentaire santé et prévoyance.

En revanche, le nombre de ruptures conventionnelles s'amplifie, passant de 893 en 2010 à 1 135 en 2011, confirmant la montée en charge de la mesure depuis la loi du 25 juin 2008 portant modernisation du marché du travail.

## Le FNE formation

Le FNE formation a concerné une entreprise dans le département qui a bénéficié d'un conventionnement avec l'Etat pour ses salariés menacés de licenciement économique.

*« 100.000 € visant à former 55 salariés »*

La formation qualifiante, d'une durée globale de 11.500 heures concernait notamment l'apprentissage de nouvelles techniques industrielles, assorties des processus qualité, permettant de favoriser la reconversion des salariés vers des métiers liés au développement durable.

Le parcours de formation doit s'achever au printemps 2012.

## La GTEC (gestion territoriale de l'emploi et des compétences)

La GTEC s'entend comme une démarche globale portée par un partenariat contractuel et organisée autour du dialogue social territorial.

Elle se fonde sur un état des lieux et un diagnostic partagé.

Un projet a été initié en 2011 par la Maison de l'emploi et de la formation de l'Ardèche méridionale.

Ce projet est tourné vers la promotion des métiers et compétences de la croissance verte de la filière bâtiment et énergie renouvelable. Il s'agit principalement d'adapter les emplois aux enjeux du Grenelle de l'environnement.

## La revitalisation

### La revitalisation du Nord Ardèche

L'action de revitalisation lancée en septembre 2009 en Nord Ardèche, s'est poursuivie en 2011.

Les deux comités d'engagement réunis dans l'année ont ainsi quasiment permis d'atteindre les objectifs de la convention initiale et de son avenant : « re-crée » **198 emplois en 3 ans** au moyen d'un fonds mutualisé entre les deux entreprises concernées.

A fin 2011 :

*« 184 emplois réalisés,  
594 000 euros de subventions  
programmés »*

### La convention cadre

Au regard de cette efficacité, c'est sur ce modèle que l'ensemble des partenaires ont travaillé à l'élaboration d'une convention cadre, visant à définir les engagements généraux de toutes entreprises tenues de contribuer à la revitalisation du territoire selon 4 axes d'interventions majeurs :

- ✓ axe 1 : le soutien aux projets structurants pour le territoire,
- ✓ axe 2 : l'aide à la création, reprise ou transmission d'entreprises,
- ✓ axe 3 : le développement d'entreprises existantes,
- ✓ axe 4 : le soutien aux activités de l'économie sociale, solidaire et d'insertion par l'économie.

### La mise en œuvre

3 entreprises ardéchoises, en Centre Ardèche et moyenne vallée du Rhône, ont adhéré à cette convention cadre en septembre 2011, constituant ainsi :

*« un fonds de revitalisation  
de près de 510 000 euros,  
devant contribuer à recréer  
148 emplois sur le territoire »*

## Les dispositifs d'accès et de retour à l'emploi

### Les contrats aidés

Le dispositif du **Contrat Unique d'Insertion (CUI)**, ouvrant droit à une aide de l'Etat jusqu'à 105% du salaire minimum de croissance, a permis de faciliter l'embauche de nombreux salariés, parmi les publics prioritaires, et de les accompagner dans un parcours d'insertion adapté.

Les objectifs fixés ont ainsi quasiment été atteints, voire dépassés grâce à une dotation complémentaire, plus difficilement toutefois dans le secteur marchand.

L'Ardèche figure ainsi en bonne place en Rhône-Alpes grâce à l'efficacité des campagnes d'information déployées tout au long de l'année et l'implication très forte de l'ensemble des partenaires locaux, dont le Conseil général de l'Ardèche.

Ce dernier a accompagné la politique de l'Etat en acceptant de conventionner dans le cadre de la Convention d'Objectifs et de Moyens :

« 70 CIE et 492 CAE en faveur des bénéficiaires du RSA »

	Program mation	% de réalisation
CIE - Contrat Initiative Emploi <i>Secteur marchand</i>	399	96,1 %
CAE - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi <i>Secteur non marchand</i>	2 035	99,7 %

### La sécurisation des parcours professionnels (CSP)

Celle-ci passe par :

- ✓ le financement d'entrées en formation supplémentaires,
- ✓ une nouvelle aide à l'embauche d'un demandeur d'emploi de plus de 45 ans en **contrat de professionnalisation**
- ✓ et un dispositif d'accompagnement plus simple et plus efficace des licenciés économiques dont le premier comité de pilotage associant les partenaires sociaux se réunira au début de l'année 2012.

### Les actions en faveur de l'alternance

Parmi les mesures du plan de mobilisation pour l'emploi, le développement de l'alternance constitue une priorité. Près de **80 % des jeunes** apprentis trouvent en effet un emploi à la fin de leur formation.

L'État et le conseil régional de Rhône-Alpes ont signé en juillet un **contrat d'objectifs et de moyens pluriannuels** qui doit permettre de porter à **53 000** le nombre d'apprentis d'ici 2015, contre 42 000 aujourd'hui.

De nombreuses campagnes de promotion de l'alternance, valorisant le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation, ont ainsi été conduites, renforçant l'action des acteurs de terrain.





## L'accès à l'emploi pour les populations fragiles

✓ **Le fonds d'insertion pour l'emploi des jeunes**, doté de **50 000 €** environ, apporte un soutien par des aides ponctuelles à la mobilité ou des aides personnelles destinées à apporter un appui concret dans la recherche d'un emploi.

✓ **Le parrainage** permet à un demandeur d'emploi en difficulté, qu'il soit jeune ou senior, inexpérimenté ou en recherche d'orientation, d'être accompagné dans sa recherche d'emploi par un professionnel qui connaît les entreprises et les réseaux.

Cette mesure a permis à une vingtaine de personnes de profiter d'un accompagnement sur mesure et individualisé.

✓ **L'Insertion par l'Activité Economique (IAE)** vise à réinsérer des personnes éloignées de l'emploi, par le travail et dans la cadre d'un parcours adapté.

« 1 018 248 € d'aides de l'Etat »

au bénéfice de :

- 29 Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI),
- 4 associations intermédiaires,
- 3 entreprises de travail temporaires d'insertion,
- 3 entreprises d'insertion.

✓ **Le handicap**

« 700 000 € ont été consacrés à l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés »

soit 655 000 € d'aides aux postes de travail, 50 au total dans les trois entreprises adaptées du département, le reste servant à soutenir l'apprentissage de jeunes travailleurs handicapés dans les entreprises et à accompagner dans l'emploi les jeunes déficients intellectuels légers.

# L'aide pour l'accès au logement

## Le logement public

Au titre de 2011, **403 logements sociaux** (principalement sur le secteur nord ardéchois et la vallée du Rhône) ont obtenu un engagement de subvention de la part de l'Etat, dont 55 logements très sociaux, pour un montant de **642.000 €**

L'effet levier est majeur puisque les investissements ainsi accompagnés sont évalués à plus de **50 M€**



Résidence seniors à Meysse.

## Le logement privé

### Les aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)

**4.3M€ de subventions** ont été attribués par l'ANAH, permettant d'engager **135M€ de travaux** pour la rénovation des logements des propriétaires occupants et bailleurs, sous conditions sociales.



### Le programme « habiter mieux »

Le programme « Habiter mieux » qui associe l'Etat (au travers de l'ANAH) et les collectivités s'inscrit dans le cadre des investissements d'avenir de l'Etat suite au **Grenelle de l'environnement**, pour lutter contre la précarité énergétique des propriétaires occupants aux ressources modestes.



Grâce au contrat local d'engagement signé en Ardèche le 14 avril 2011, **52 logements ont été financés au titre de ce programme en 2011.**

Cette aide de l'Etat, majorée par les aides complémentaires des communautés de communes, a déjà permis **la réalisation de travaux à hauteur de 1.080.000 €**

## L'habitat insalubre

Dans le cadre de la commission habitat indigne, la DDT et la délégation territoriale de l'ARS ont coordonné leurs actions avec celles de leurs partenaires.

**Une centaine de signalements ont été traités.**

*« 3 arrêtés préfectoraux frappant d'insalubrité des logements »*

*« 6 arrêtés préfectoraux de levée d'insalubrité »*

# L'amélioration des conditions de vie des personnes vivant dans les quartiers prioritaires

## Le programme national de rénovation urbaine (ANRU)

Le Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) institué par la loi de 2003 relative à la rénovation urbaine est aujourd'hui largement déployé dans les quartiers concernés par la politique de la ville.

Au niveau national les 500 quartiers visés par ce programme concernent près de 4 millions de personnes habitant des zones urbaines sensibles (ZUS) ou quartiers assimilés.

*« Les deux projets ardéchois (Aubenas et Annonay) sont en phase opérationnelle, avec la construction de nouveaux logements et la création de nouveaux équipements et espaces publics »*

### Le Quartier des Oliviers à Aubenas

Le projet global consiste à réaliser, d'ici fin 2013, la démolition et la reconstruction de **164** logements sociaux, la réhabilitation de **368** autres logements sociaux et la construction de **23** logements privés en accession ou en locatif libre.

Le montant total du projet est de 40M€, subventionné à hauteur de 6.5M€ par l'ANRU.

Durant cette année, deux opérations représentant 36 logements ont été réceptionnées sur le quartier de Ponson Moulon, et la pose de la première pierre a été réalisée pour un immeuble de 19 logements dans le quartier des Oliviers.

1.190.000 €  
engagés en  
2011



Immeuble collectif de Ponson Moulon : 18 logements

### Le Quartier du Zodiaque à Annonay

Le projet global consiste à réaliser, d'ici fin 2013, la démolition et la reconstruction de **141** logements sociaux, la réhabilitation de **320** autres logements sociaux et la construction de **77** logements privés en accession ou en locatif libre.

Le montant total du projet est de 30M€, subventionné à hauteur de 3.3M€ par l'ANRU.

Fin 2011, 64 logements sont démolis et 54 reconstruits, avec notamment la livraison du bâtiment le Callisto comprenant 15 logements.

210.000 €  
engagés en  
2011



Bâtiment le Callisto : 15 logements

## Le programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD)

---

### Le centre ancien d'Annonay

Par décret du 31 décembre 2009, le centre ancien d'Annonay a été retenu parmi les 25 lauréats de l'appel à candidature lancé dans le cadre du Programme National de Requalification des Quartier Anciens Dégradés (PNRQAD).

Ce projet doit permettre de renforcer l'attractivité du centre ancien, en améliorant notamment la qualité des logements et leur accessibilité, en requalifiant les îlots dégradés, en valorisant les espaces publics et le patrimoine architectural, et en revitalisant l'activité commerciale. Le comité de pilotage a validé en 2011 le programme, et la phase études et travaux se déroulera sur la période 2012 – 2018.

Une opération programmée de rénovation urbaine de l'habitat, signée le 11 juillet, permettra une impulsion importante pour la rénovation du parc de logements privés, visant notamment à améliorer leur confort et leur sécurité, mais également à lutter contre la précarité énergétique.



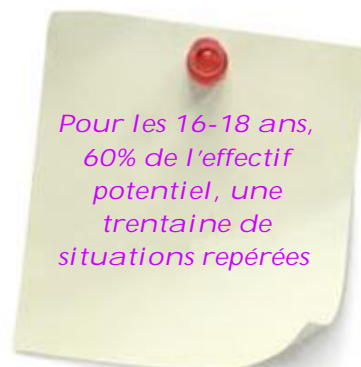
# La promotion de l'égalité des chances et de la réussite professionnelle

## Le dispositif de lutte contre le décrochage

Un dispositif départemental a été mis en place en Ardèche dès le mois de mars 2011 visant à proposer une solution de réinsertion à des jeunes de 16 à 25 ans sortis prématurément d'un système de formation et pris en charge par aucun organisme.

Sous la conduite de l'Inspectrice d'académie désignée responsable départementale par le Préfet, il s'appuie sur les ressources et compétences de deux plateformes de suivi et d'accompagnement.

Sur la base d'un effectif total fourni par le niveau national puis après recoupements successifs et contacts individuels, l'objectif consiste à identifier les jeunes réellement sans solution et à porter l'effort de réinsertion sur ces situations.



### Le devoir de mémoire

Edition à 700 exemplaires de l'ouvrage intitulé « Rafles et actes de Résistance en Ardèche de 1940 à 1944, internements, déportations et sauvetages »

Réalisé avec le concours de l'Inspection Académique et des Archives départementales, il propose d'être un instrument de travail destiné aux enseignants et aux élèves.

Concours « Les petits artistes de la mémoire » (PAM)

Participation d'une classe de l'école privé Jean-Baptiste Chabanel d'Etables au Concours de l'ONAC « Les petits artistes de la mémoire ; la Grande Guerre vue par les enfants »

Les expositions

Présentation par le Service départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre en partenariat avec le Musée de la Résistance en Ardèche et de la Déportation de l'exposition « *La Dissidence en Martinique et en Guadeloupe, 1940-1945* » au Teil du 11 novembre au 2 décembre.



## Qualité et performance

La préfecture de l'Ardèche s'est engagée depuis le début de l'année 2011 dans la démarche de certification de l'accueil du public « **QUALIPREF** » en choisissant de mettre en œuvre le module délivrance des titres (certificat d'immatriculation, permis de conduire, cartes nationales d'identité et passeports).

Le déploiement de cette démarche a donné lieu à la mise en place d'un comité de pilotage et de groupes de travail qui se sont réunis à plusieurs reprises pour élaborer le plan d'actions visant à répondre aux **24 engagements qualité** du référentiel.

Une autre démarche de modernisation a été mise en place en 2011 à la préfecture. Il s'agit d'un accélérateur de procédure appliqué au domaine du contrôle de légalité qui s'appuie sur la méthode d'optimisation opérationnelle « **LEAN** ».

Basée sur une approche participative des agents, ce travail d'amélioration continue des processus vise à améliorer le taux de contrôles des actes des collectivités locales, à effectif constant.

En 2012, la démarche LEAN sera déployée en matière de délivrance des permis de conduire et des certificats d'immatriculation afin d'apporter des améliorations dans la gestion des stocks et dans les délais de traitement des demandes.

Ces démarches de modernisation sont convergentes et découlent d'une analyse réalisée par le contrôleur de gestion qui évalue en permanence la performance des services et participe à la définition des objectifs annuels.



Urne pour le dépôt des réclamations

## Vos interlocuteurs en Ardèche

### **Préfecture de l'Ardèche**

Rue Pierre Filliat  
07007 PRIVAS Cedex  
Tél : 04 75 66 50 00

### **Sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône**

3, rue Boissy d'Anglas - BP 62  
07301 TOURNON SUR RHONE Cedex  
Tél : 04 75 07 07 70

### **Sous-préfecture de Largentière**

23, rue Camille-Vielfaure  
07110 LARGENTIERE  
Tél : 04 75 89 90 90

### **Direction Départementale des Territoires (DDT)**

2 place des Mobiles – BP 613  
07006 PRIVAS Cedex  
Tél : 04.75.65.50.00

### **Direction Départementale de la Cohésion Sociale**

#### **et de la Protection des Populations (DDCSPP)**

7 boulevard du lycée – BP 730  
07007 PRIVAS Cedex  
Tél : 04.75.66.53.00

### **Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP)**

3, avenue Saint-Exupéry – BP 733  
07007 PRIVAS Cedex  
Tél : 04 75 64 00 22

### **Unité Territoriale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi (UT DIRECCTE)**

15, avenue Clément Faugier - BP 734  
07007 PRIVAS Cedex  
Tél : 04.75.66.74.74

### **Unité Territoriale de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (UT DRAC)**

35, avenue de la Gare - BP 727  
07007 PRIVAS Cedex  
Tél : 04 75 66 74 90

### **Unité Territoriale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (UT DREAL)**

11, boulevard du Lycée - BP622  
07006 PRIVAS Cedex  
Tél : 07 75 66 38 66

### **Inspection Académique**

Place André Malraux - BP 627  
07006 PRIVAS Cedex  
Tél : 04 75 66 93 00

### **Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP)**

11, avenue du Vanel - BP 714  
07007 PRIVAS Cedex  
Tél : 04 75 65 55 55

### **Service Départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG)**

Pôle de services Maurice GOUNON  
11, boulevard du Lycée  
07000 PRIVAS  
Tél : 04 75 64 21 13

### **Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé (DT ARS)**

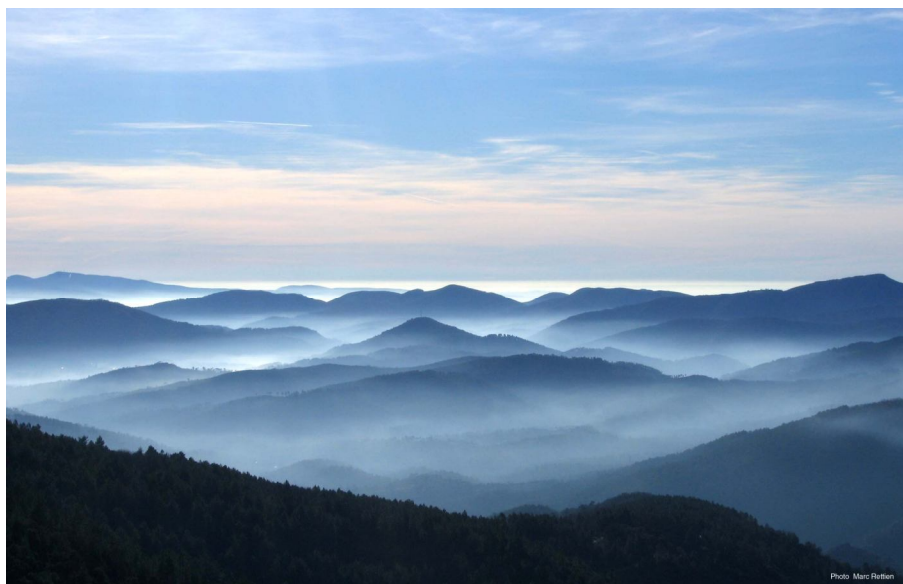
Avenue du Moulin de Madame - BP 715  
07007 PRIVAS Cedex  
Tél : 04 75 20 28 60

### **Groupement de gendarmerie de l'Ardèche**

Caserne Rampon - Place du Champ de Mars  
07000 PRIVAS  
Tél : 04 75 20 91 00

### **Délégation Militaire Départementale**

Caserne Rampon - Place du Champ de Mars  
BP615  
07006 PRIVAS Cedex  
Tél : 04 75 66 96 99



*Les Cévennes ardéchoises*



**Directeur de la publication** : M. Dominique Lacroix, Préfet de l'Ardèche  
**Composition** : Secrétariat Général de l'Administration Départementale / Mission animation interministérielle  
**Cartographie** : DDT de l'Ardèche  
**Crédit photos** : Préfecture de l'Ardèche - DDT de l'Ardèche - DDCSPP de l'Ardèche - SDIS